

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1039</b>
		Révision	0
<b>LATTE DETERGENTE</b>		Date de révision	29/04/2020
		Page	1 de 7

## SECTION 1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identifiant du produit

Code : **1039**  
Dénomination **LATTE DETERGENTE**

### 1.2. Emplois identifiés pertinents de la substance ou du mélange et emplois déconseillés

Emplois pertinents : **Détergent pour surfaces dures**

### 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale **GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS s.a.s.**  
Adresse **Via BERGAMO 24  
20037 PADERNO DUGNANO  
ITALIE  
Tél. 02/9903951  
Fax. 02/99039590**

e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité et, **tecnico@giorgiograesan.it**

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone **02/99039541 du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h00-18h00**

## SECTION 2. Identification des dangers.

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Cependant, le produit contient des substances dangereuses selon une concentration qui doit être déclarée dans la section n.3, et nécessite par conséquent une fiche de données de sécurité contenant des informations adéquates, conformément au règlement (UE) 2015/830.

### 2.2. Éléments de l'étiquetage conformément au règlement n° 1272/2008.

Étiquetage de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et modifications et ajustements ultérieurs.

Codes de classe et de catégorie de danger :

Eye Irrit. 2

**Avertissement :** danger

**Pictogramme de danger :**



**Indications de danger :**

H319 - Provoque de graves irritations oculaires

**Conseils de prudence :**

P101 - En cas de consultation avec un médecin, tenir à disposition le récipient ou l'étiquette du produit P102 - Conserver hors de portée des enfants.

P280 - Protéger les yeux et le visage.

P305 + P351 + P338 - En CAS DE CONTACT VISUEL : Rincer abondamment pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si cela ne pose pas de problème. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Contient : Diéthanolamide de noix de coco

Contient (Rég. CE 648/2004) : < 5% Agents tensioactifs non ioniques, Méthylisothiazolinone, Benzisothiazolinone, Parfum.

Fiche de données de sécurité disponible sur : **www.giorgiograesan.it**

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1039</b>
		Révision	0
<b>LATTE DETERGENTE</b>		Date de révision	29/04/2020
		Page	2 de 7

### 2.3. Autres dangers.

Le produit ne répond pas aux critères PTB/vPvB

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Identification	Nom chimique	Classification (RÈGLEMENT CE N° 1272/2008)	Conc. [%]
N° CAS : 68603-42-9 CE : 271-657-0 Index : Reach : 01-2119490100-53-XXXX	Diéthanolamide de noix de coco	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315	1 < x <= 2
N° CAS : 1336-21-6 CE : 2271-657-0 Index : 007-001-01-2 Reach : 01-2119488876-14-XXXX	Ammoniaque	Skin Corr. 1B H314, Aquatic Acute 1 H400	0,01 < x <= 0,1

Le texte intégral des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## SECTION 4. Premiers secours.

### 4.1 Description des mesures de premier secours :

Les symptômes dus à l'intoxication peuvent apparaître après l'exposition, donc en cas de doute, consulter un médecin après une exposition directe au produit chimique ou un malaise persistant, en montrant la FDS de ce produit.

#### Par inhalation :

Appeler immédiatement un médecin. Emmener la victime à l'extérieur, loin du lieu de l'accident. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Le secouriste doit prendre les précautions appropriées.

**Pour le contact avec la peau :** enlever les vêtements contaminés. Prendre une douche immédiatement et se laver abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin.

#### Par contact avec les yeux :

Éliminer les lentilles de contact éventuelles. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 30/60 minutes, en ouvrant bien les paupières. Consulter immédiatement un médecin.

#### Par ingestion/aspiration :

Boire autant d'eau que possible. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas induire le vomissement sans l'autorisation du médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et tardifs :

Ingestion : Peut causer des problèmes de santé tels que des nausées et des vomissements.

Contact direct avec les yeux (produit pur) : Provoque l'irritation. Les symptômes peuvent comprendre : rougeur, œdème, douleur et larmoiement

Contact direct avec la peau (produit pur) :

Bien qu'il n'y ait pas d'épisodes connus de dommages pour la santé dus à l'exposition au produit, des symptômes tels que des rougeurs et une sécheresse ne sont pas exclus. Inhalation : Non pertinent pour l'utilisation identifiée. En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, une irritation des voies respiratoires supérieures n'est pas exclue.

Voir également la section 11.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle de consulter immédiatement un médecin et de traitements spéciaux.

En cas de malaise, consulter un médecin et suivre ses instructions. N'administrer aucune substance orale aux personnes qui ont perdu connaissance. Consulter toujours un médecin en cas de doute ou si des symptômes non prévus se manifestent. Lors de la consultation du médecin, conserver la fiche de sécurité de la préparation ou, si elle n'est pas disponible, l'étiquette. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent être retardés. Maintenir la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

### 5.1. Moyens d'extinction.

Produit ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'incendie suite à une manipulation, un stockage ou une mauvaise utilisation

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS : Jets d'eau. Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers spéciaux dérivant de la substance ou du mélange.

Dangers dus à l'exposition en cas d'incendie :

La combustion peut conduire à la formation de gaz et/ou de vapeurs dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner des

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1039</b>	
		Révision	0	
	<b>LATTE DETERGENTE</b>		Date de révision	29/04/2020
			Page	3 de 7

dommages pour la santé. Éviter de respirer les produits de combustion.

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients avec des jets d'eau pour empêcher la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Porter toujours l'équipement complet de protection contre les incendies. Recueillir l'eau d'extinction qui ne doit pas être rejetée dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus d'incendie conformément à la réglementation en vigueur. Déplacer, si possible en termes de sécurité, les récipients non endommagés de la zone de danger immédiat.

#### ÉQUIPEMENT

Vêtements ordinaires de lutte contre l'incendie, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé en circuit ouvert (EN 137), une tenue ignifuge (EN 469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes coupe-feu (HO A29 ou A30).

### SECTION 6. Mesures en cas de rejet accidentel.

#### 6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Pour les personnes qui n'interviennent pas directement :

S'éloigner de la zone située autour du déversement ou du rejet. Ne pas fumer.

Porter un masque de protection du visage, des gants et des vêtements de protection.

Pour les personnes qui agissent directement :

Porter un masque de protection du visage, des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources d'inflammation possibles. Ne pas fumer.

Prévoir une ventilation adéquate.

Évacuer la zone de danger et consulter un expert si nécessaire.

#### 6.2. Précautions environnementales.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Si le produit a fui dans un cours d'eau, un réseau d'égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, il faut en informer les autorités compétentes. Éliminer les résidus conformément à la réglementation en vigueur (décret législatif 152/2006 et mises à jour ultérieures).

#### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et d'assainissement.

Pour le confinement :

Ramasser rapidement le produit en portant un masque pour le visage et des vêtements de protection.

Ramasser le produit en vue de sa réutilisation, si possible, ou de son élimination. Si possible, l'absorber avec un matériau inerte. Empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Pour le nettoyage :

Après avoir ramassé le produit, laver à l'eau la zone et les matériaux intéressés.

Autres informations :

Aucune en particulier.

#### 6.4. Référence à d'autres sections.

Toute information relative à la protection individuelle et à l'élimination est reportée aux sections 8 et 13.

### SECTION 7. Manipulation et stockage.

#### 7.1. Précautions pour la manipulation sûre.

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Éviter de manger ou de boire pendant le travail.

Voir aussi le paragraphe 8 ci-dessous.

#### 7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités.

Stocker dans des conteneurs bien étiquetés. Conserver les récipients loin d'éventuels matériaux incompatibles, en vérifiant les indications de la section 10.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans des environnements appropriés entre +5°C et +30°C.

Éviter les sources de chaleur, les radiations, d'électricité statique et de contact avec les aliments.

#### 7.3. Utilisations finales particulières.

Non disponible

### SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

#### 8.1. Paramètres de contrôle.

Relatifs aux substances contenues :

Ammoniaque :

TLV (comme TWA) : 25 ppm ; 17 mg/m3 (pour NH3) ; comme STEL : 35 ppm ; 24 mg/m3 (ACGIH 1994-1995).

#### 8.2 Contrôles du risque d'explosion

Contrôles techniques appropriés :

Usages du consommateur :

Ouvrir avec précaution. Refermer toujours correctement et immédiatement le flacon.

Adopter les mesures de protection individuelle pertinentes.

Usages professionnels :

Ouvrir avec précaution. Refermer toujours correctement et immédiatement le flacon.

Adopter les mesures de protection individuelle pertinentes.

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1039</b>
		Révision	0
<b>LATTE DETERGENTE</b>		Date de révision	29/04/2020
		Page	4 de 7

Mesures de protection individuelle :

a) Protections pour les yeux / le visage

Pendant la manipulation du produit pur, utiliser des lunettes de protection (lunettes-masque) (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains. Pendant la manipulation du produit pur, utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374-1/EN374-2/EN374-3)

ii) Autre

Durant la manipulation du produit pur, porter des vêtements de protection de la peau (EN 14605).

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'utilisation normale.

d) Dangers thermiques

Aucun danger à signaler.

**Contrôles de l'exposition environnementale.**

Les émissions provenant des processus de production, y compris celles provenant des équipements de ventilation, devraient être contrôlées pour assurer la conformité avec la législation sur la protection de l'environnement. Il est recommandé d'éviter d'abandonner le produit et ses récipients dans l'environnement.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	Liquide visqueux
Couleur	blanc
Odeur	Caractéristique ammoniacal
Seuil olfactif.	Non applicable.
pH.	8-9
Point de fusion ou de congélation.	<0°C.
Point d'ébullition initial.	Non applicable
Intervalle d'ébullition.	Non applicable.
Point d'éclair.	>60°C
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité des solides et des gaz	Non inflammable (à base d'eau)
Limite inférieure d'inflammabilité.	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité.	Non applicable
Limite inférieure d'explosion.	Non applicable
Limite supérieure d'explosion.	Non applicable
Pression de vapeur.	Non applicable
Densité vapeurs	1
Densité relative.	1,25-1,35 kg/litre
Solubilité	Non applicable
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	-2,7
Température d'auto-inflammation.	Non applicable
Température de décomposition.	>200°C
Viscosité	3000-7000 mPa
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés oxydantes	Non applicable

### 9.2. Autres informations.

Résidu sec :	Non applicable
COV (directive 2004/42/CE) :	Non applicable
COV (carbone volatil) :	Non applicable
Miscibilité :	Non applicable
Liposolubilité :	Non applicable
Conductibilité :	Non applicable
Propriétés caractéristiques des groupes de substances :	Non applicable

## SECTION 10. Stabilité et réactivité.

### 10.1. Réactivité.

Le produit contient du carbonate de calcium. Au contact de substances acides, il produit du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation, d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse prévue face aux variations de température et/ou de pression.

### 10.4. Conditions à éviter.

Minimiser l'exposition à l'air et à l'humidité pour éviter la dégradation.

### 10.5. Matériaux incompatibles.

Garder loin des matériaux acides et oxydants. Voir aussi Section 7.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1039</b>
		Révision	0
<b>LATTE DETERGENTE</b>		Date de révision	29/04/2020
		Page	5 de 7

En cas d'incendie, des gaz et des vapeurs potentiellement nocifs (oxydes de carbone, oxydes de calcium, oxydes d'azote, produits pyrolytiques) peuvent être libérés.

## SECTION 11. Informations toxicologiques.

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les dangers éventuels du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la législation de référence pour la classification.

Par conséquent, considérer la concentration de chaque substance dangereuse mentionnée à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au produit.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(b) corrosion / irritation de la peau : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(c) lésions graves oculaires / irritation : Si le produit entre en contact avec les yeux, il provoque des irritations importantes qui peuvent durer plus de 24 heures.

(d) Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité des cellules germinales : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(h) toxicité spécifique pour l'organe cible (STOT) - exposition unique : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour l'organe cible (STOT) exposition répétée : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger d'aspiration : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relatifs aux substances contenues :

Diéthanolamide de noix de coco :

Contact avec les yeux : irritant pour les yeux (lapin). Peut causer des dommages irréversibles à l'œil.

Contact avec la peau : modérément irritant pour une seule application (4h-lapin)

Facilement biodégradable selon les critères de la directive CEE 67/548 et de ses adaptations ultérieures.

DL50 Oral (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2100

Ammoniaque :

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation de ses vapeurs ou d'aérosols et par ingestion.

RISQUES D'INHALATION : Une contamination nocive de l'air peut être obtenue très rapidement par évaporation de la substance à 20°C.

EFFETS D'UNE EXPOSITION À COURT TERME : La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosive aussi en cas d'ingestion. L'inhalation de fortes concentrations de vapeur peut provoquer un œdème du larynx, une inflammation des voies respiratoires et une pneumonie chimique. Les effets peuvent être retardés.

EFFETS D'UNE EXPOSITION RÉPÉTÉE OU PROLONGÉE : Les poumons peuvent être endommagés par une exposition répétée ou prolongée à la vapeur ou à un aérosol.

RISQUES AIGUS / SYMPTÔMES INHALATION Sensation de brûlure. Toux. Difficulté à respirer. Essoufflement. Mal de gorge.

PEAU Corrosif. Rougeur. Brûlures graves de la peau. Douleur. Ampoules.

YEUX Corrosif. Rougeur. Douleur. Vision floue. Brûlures profondes graves.

INGESTION Corrosif. Crampes abdominales. Douleur abdominale. Mal de gorge. Vomissement. (Voir aussi Inhalation).

NOTES : En fonction du degré d'exposition, des examens cliniques périodiques sont indiqués. Ne pas remplir complètement le récipient avec la substance ; des solutions très concentrées peuvent entraîner une augmentation de la pression. Ouvrir avec précaution. Les autres numéros UN sont : UN 1005 Ammoniaque, anhydre liquéfié ou en solution, densité relative inférieure à 0,880 à 15°C dans l'eau, à des concentrations supérieures à 50% d'ammoniac ; UN 2073 Ammoniaque, 35-50%.

## SECTION 12. Informations écologiques.

L'évaluation suivante a été réalisée sur la base des données écologiques disponibles pour les différents ingrédients et en fonction de leur quantité en utilisant les méthodes de calcul proposées par les directives communautaires sur la classification des préparations dans leur dernière version valable.

Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Éviter la dispersion dans le sol, les égouts ou les cours d'eau. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint des cours d'eau ou d'égout ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

### 12.1 Toxicité :

Aucun test d'impact environnemental n'a été effectué sur le produit en tant que tel en cas de rejet accidentel dans l'environnement.

Relatifs aux substances contenues :

Diéthanolamide de noix de coco :

Demande théorique de O<sub>2</sub> (thod) : 2,52 mg O<sub>2</sub> /mg.

Demande chimique de O<sub>2</sub> (COD) : 2,51 mg O<sub>2</sub>/mg.

Ammoniaque :

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1039</b>
		Révision	0
<b>LATTE DETERGENTE</b>		Date de révision	29/04/2020
		Page	6 de 7

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 Crustacés/6,25 jours = 1,44 mg/l. C(E)L50 (mg/l) = 0,7  
Utiliser selon les bonnes normes de travail en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

**12.2 Persistance et dégradabilité :**

Biodégradabilité : les méthodes de détermination de la dégradabilité biologique ne sont pas applicables aux substances non organiques.  
Relatifs aux substances contenues :  
Diéthanolamide de noix de coco :  
Biodégradable primaire : supérieur à 90% (OCDE) Biodégradable facile : supérieur à 60%

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :**

Les ingrédients contenus dans ce produit ont un facteur de bioconcentration (BFC) bas.

**12.4 Mobilité dans le sol :**

Étant donné la complète solubilité du produit dans l'eau, la mobilité dans le sol est très élevée.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :**

La substance/mélange ne contient PAS de substances PBT/vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

**12.6 Autres effets indésirables :**

Informations non disponibles.

Règlements (CE) n° 648/2004 et 907/2006 Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette formulation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 et ses modifications ultérieures concernant les détergents. Toutes les données de support sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournies, à leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, à ces autorités.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets.**

La production de déchets devrait être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être effectuée toujours conformément aux normes législatives sur la protection de l'environnement et sur l'élimination des déchets et aux exigences de chaque autorité locale compétente. L'élimination doit être confiée à une entreprise habilitée à gérer les déchets, dans le respect de la législation nationale et éventuellement locale. Éviter rigoureusement de disperser le produit dans le sol, les égouts ou les cours d'eau.

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour leur valorisation ou leur élimination conformément aux règles nationales de gestion des déchets. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation des récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.

**SECTION 14. Informations sur le transport.**

Le produit ne doit pas être considéré comme dangereux conformément aux dispositions en vigueur concernant le transport de marchandises dangereuses par route (A.D.R.), rail (RID), mer (Code IMDG) et air (IATA).

**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé

**14.2 Dénomination officielle de transport ONU**

Non réglementé

**14.3 Classes de danger pour le transport**

Non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé

**14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs**

Non réglementé

**14.7 Transport de vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code GRV**

Non réglementé

**SECTION 15. Informations réglementaires.**

**15.1 Législation et réglementation spécifiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour la substance ou le mélange :**

Règ. 648/2004/CE (détergents), Décret-loi n°52 du 3/2/1997 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Décret-loi n°65 du 14/03/2003 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Décret-loi n°25 du 2/2/2002 (Risques liés aux agents chimiques au travail). Décret Ministériel Travail 26/02/2004 (limites d'exposition professionnelle) ; Décret Ministériel du 03/04/2007 (Application de la directive 2006/8/CE). Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n.790/2009. Décret-Loi n°238 du 21 septembre 2005 (Directive Seveso Ter).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique.**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été préparée pour le mélange et les substances qu'il contient.

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1039</b>
		Révision	0
<b>LATTE DETERGENTE</b>		Date de révision	29/04/2020
		Page	7 de 7

### SECTION 16. Autres informations.

Description des indications de danger exposées au point 3

H315 = Provoque des irritations cutanées

H318 = Provoque de graves lésions oculaires

H314 = Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques

Classification effectuée en fonction des données de tous les composants du mélange

Normes de référence principales :

Règlement 2008/1272/CE

Règlement 2015/830/CE

Link ECHA (source d'informations sur les substances chimiques produites et importées en Europe)

<http://echa.europa.eu/it/information-on-chemicals;jsessionid=63968E9F85F91C26F330FF884618CFFF.live1>

MSDS fournie par le client et relative à la matière première

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Note pour l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations relatives à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

L'utilisation du produit n'étant pas sous notre contrôle direct, il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'usages impropres.

Fournir une formation adéquate au personnel impliqué dans l'utilisation de produits chimiques.